

Normandie Connectée, réseau des Espaces Publics Numériques et Tiers-Lieux Normandie

Appel à projets

« Acquisition de matériels numériques - Normandie Connectée »

L'ambition de la Stratégie numérique normande est de faire de la Normandie un territoire de référence pour sa dynamique de développement numérique, pour la place du numérique dans son économie, dans les usages quotidiens des citoyens et l'accessibilité au numérique. Dans cet objectif, la Région structure une offre de services de proximité à travers la mise en œuvre de Normandie Connectée : réseau des Espaces Publics Numériques et des Tiers-lieux Normandie, pour répondre aux attentes et besoins de tous les territoires et de tous les normands.

Face à la vitesse d'évolution de la technologie et des usages, l'enjeu est de maintenir un haut niveau de service. Pour ce faire, la Région anime le réseau Normandie Connectée afin d'apporter aux habitants et aux professionnels une culture et une compétence numériques, qui leur permettent d'en appréhender et d'en maîtriser l'ensemble des enjeux et des outils nécessaires à leur quotidien et à leurs activités, et ainsi de devenir acteurs éclairés d'une société numérique choisie et responsable.

OBJECTIFS

Cet appel à projets vise à soutenir les « EPN Normandie » et/ou « Tiers-Lieux Normandie » de Normandie Connectée dans l'acquisition de nouveaux matériels numériques afin qu'ils puissent assurer un accueil et un accompagnement au numérique auprès de leurs usagers répondant à des attentes matérielles, techniques et humaines précisées dans le cahier des charges du label des Tiers-Lieux Normandie et des Espaces Publics Numériques Normandie.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

- « Tiers-Lieux Normandie » et/ou « EPN Normandie » labellisés de Normandie Connectée ;
- Porteurs de projets non encore labellisés mais répondant aux attentes du cahier des charges et ayant fait leur demande de labellisation ;
- Porteurs de projets non encore labellisés ayant fait leur demande de labellisation et dont les conditions d'adéquation au cahier des charges dépendent de l'achat de matériels / la réalisation de projets et d'animations faisant l'objet de la présente demande.

Il s'agit plus particulièrement des :

- Entreprises

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes
- Etablissements publics
- Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche
- GIP (Groupements d'intérêt public)
- Associations
- Organismes privés chargés d'une mission de service public

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

L'aide vise le soutien en investissement de l'achat de matériels numériques pour les structures labellisées du Réseau Normandie Connectée sous deux formes :

1. Achat de matériels informatiques permettant de répondre aux attentes du cahier des charges du Réseau Normandie Connectée.
2. Achat de matériels numériques permettant de mettre en œuvre des projets innovants au sein des structures labellisées.

Taux de l'aide

Le montant de l'aide Régionale accordée intervient :

1. à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles et pour un montant maximum de 5 000 € TTC pour l'achat de matériels informatiques ne répondant plus aux attentes du cahier des charges.
2. à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles et pour un montant maximum de 30 000 € TTC pour l'achat de matériels numériques permettant de mettre en œuvre des projets innovants au sein des structures labellisées.

Seuils d'intervention

En dessous de 2 000 € TTC de demande de subvention, le dossier n'est pas éligible. Des crédits européens peuvent être sollicités pour des projets supérieurs à 30 000 € de dépenses éligibles après instruction.

Nature des opérations éligibles :

- Acquisition d'équipements et de matériels informatiques et numériques
 1. Matériel informatique de base à acquérir ou renouveler pour répondre aux attentes du cahier des charges : ordinateur fixe ou portable, tablette, imprimante, scanner, outil de gestion de lieu, outil de filtrage et traçage des connexions internet...
 2. Matériel numérique pour des projets innovants : matériel de fabrication numérique, de réalité virtuelle, d'objets connectés, des outils robotiques et de codage...
- Acquisition de services d'hébergement d'applications et/ou de licences et/ou de logiciels,
- Dépenses de maintenance corrective et/ou préventive de l'équipement et/ou des logiciels acquis dans le cadre de cet appel à projets sur la durée du projet.

Le montant éligible prend en compte l'investissement réalisé pour l'achat de matériels numériques nécessaires au bon déroulement des activités de la structure labélisée. Le mobilier n'est pas éligible.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande doit être formulée sur le portail des aides régionales de la Région Normandie : <https://monespace-aides.normandie.fr/>.

A cette occasion, il est également demandé au porteur d'être attentif aux pièces administratives et financières à fournir. Elles seront nécessaires pour le plein traitement du dossier.

Le calendrier est le suivant :

- Dates de dépôt de candidature : du 15 février 2023 au 15 avril 2023.
- Délai d'acquisition du matériel : 4 mois suite à la notification d'attribution

Le porteur de projets devra présenter le projet spécifique d'une manière détaillée comprenant les renseignements cités ci-dessous :

- Cadre d'usage du matériel visé
- Objectif(s) d'usage du matériel visé
- Moyens humains, matériels et techniques
- Description du projet d'acquisition
- Résultats attendus

Le dossier de demande est constitué a minima des pièces suivantes :

- Un plan de financement prévisionnel faisant apparaître le coût estimatif du matériel envisagé, l'ensemble des partenaires financiers et, le cas échéant, tes pièces justificatives des autres financeurs (Etat, Département.
- Des devis descriptifs et estimatifs du matériel numérique envisagé,
- Un RIB. ..),

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des candidatures (recevabilité, conformité au regard des critères d'éligibilité) et la sélection des dossiers (appréciation de l'impact en termes de nombre d'utilisateurs potentiels, priorisation en termes de qualité des projets liés à l'utilisation du matériel, prise en compte de l'impact territorial...), est faite par les services de la Région ;

- Cette instruction est suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire.

L'attribution de l'aide et son montant seront fonction du nombre et de la nature des projets développés dans le cadre des moyens budgétaires consacrés.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

Une avance de 50% maximum du montant de la subvention pourra être versée à la signature de la convention.

Le versement du solde sera effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive (copie des factures acquittées à fournir).

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices :

- Assemblée plénière du 14 mars 2022 adoptant l'évolution du cadre d'intervention régional sur la médiation numérique
- Délibération de la Commission Permanente du 7 février 2023 adoptant l'appel à projet

Cadre réglementaire : Règlement régional des subventions

Document annexe (téléchargeable):

- Appel à projets « Acquisition de matériels numériques — Normandie Connectée »

Mots-clés

- Matériel, numérique, services, innovation, tiers-lieux, espace public numérique, EPN, usagers

Contacts : Mathilde ANGER / Anne LENOEL

Direction de l'Aménagement Numérique
Service Transformation Numérique des Territoires

Téléphone : 02 31 06 95 46 / 02 14 47 62 22

Mail : mathilde.anger@normandie.fr / anne.lenobel@normandie.fr